LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

Objectif : progrès

E92
C653
ex.1

Canada

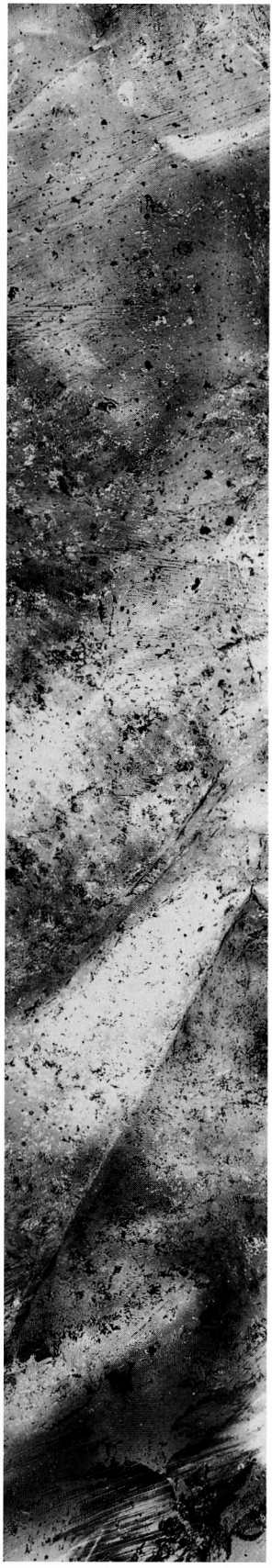

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

Objectif : progrès

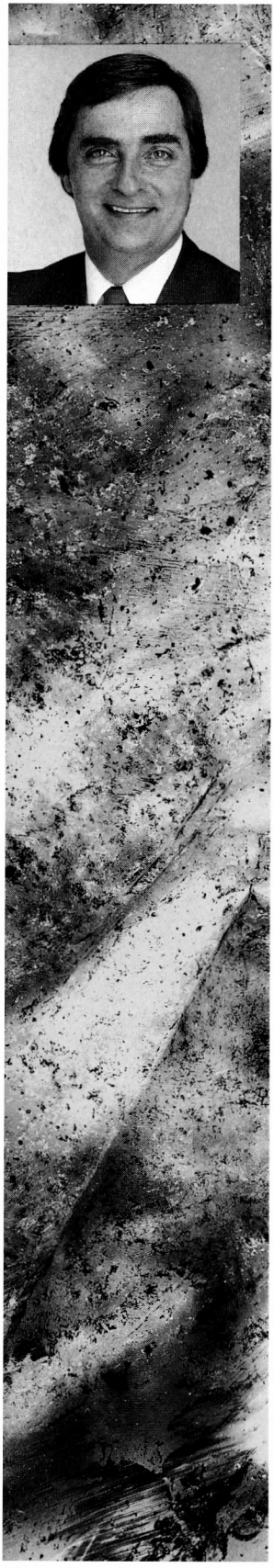

Mot du Ministre

Les Autochtones de notre pays et les résidents du Nord canadien font face à des défis urgents et complexes.

De plus en plus, ils prennent les choses en main, trouvant eux-mêmes de nouvelles réponses à leurs besoins et aspirations. Le gouvernement du Canada prête son concours par l'entremise des politiques et des programmes de plusieurs ministères fédéraux. Les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien assument, au nom du gouvernement du Canada, bon nombre de ces responsabilités, et ils continueront de le faire pour de nombreuses années encore.

Pour répondre aux défis, je crois que nous devons continuer d'établir de nouveaux rapports avec les personnes que nous desservons. Nous devons favoriser la collaboration pour atteindre de véritables consensus. Nous devons veiller à mettre à profit l'expérience, les compétences et l'engagement des Autochtones et des Nordistes : il en résultera de meilleurs programmes et des politiques encore plus appropriées.

De fait, les politiques qui guident actuellement le gouvernement fédéral dans ses relations avec les populations autochtones et nordiques découlent en grande partie de ce que nous avons appris dans le passé, lors de consultations officielles et officieuses au sujet de différents programmes. Ces politiques reposent sur notre engagement d'appuyer un progrès soutenu vers la réalisation des objectifs étroitement liés d'autonomie gouvernementale et d'autosuffisance économique.

Mes prédécesseurs et moi avons constamment mis en oeuvre ces politiques depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir; il est donc utile et approprié de les présenter brièvement dans le présent document. Comme le laisse deviner son titre *Objectif : progrès*, nous sommes engagés dans cette voie et j'espère que les années 90 seront marquées par plus de progrès que jamais auparavant.

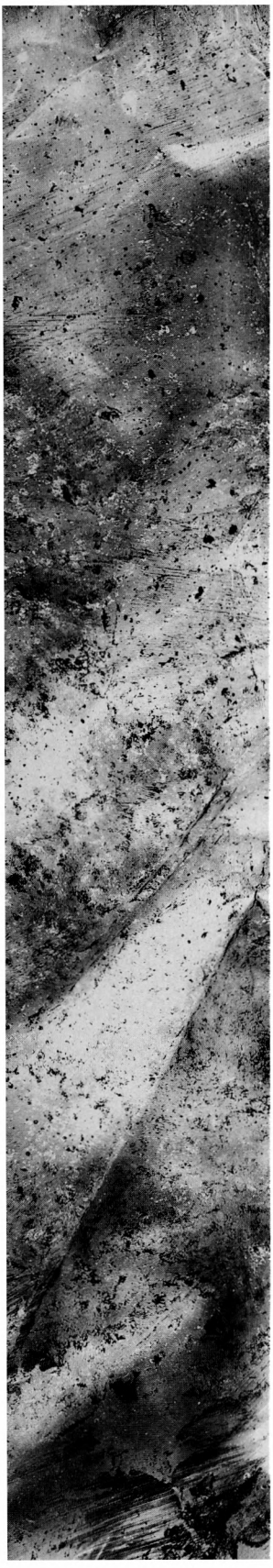

INDIENS INSCRITS ET INUIT

Introduction

Les Indiens inscrits et les Inuit jouissent d'un statut spécial au Canada en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, des traités, de la Constitution et d'autres lois, tout en ayant les mêmes droits démocratiques que tous les Canadiens.

Les Indiens inscrits et les Inuit du Canada veulent avoir la possibilité de résoudre leurs propres problèmes et de déterminer leur propre évolution culturelle, sociale et économique. Par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement fédéral soutient cette démarche en appuyant l'autonomie gouvernementale des Indiens et des Inuit.

De concert avec les dirigeants autochtones, des programmes et des politiques sont conçus dans le but d'améliorer les possibilités économiques, d'assurer une meilleure gestion des terres et des deniers des Indiens, d'appuyer les activités visant à améliorer les conditions de vie dans les collectivités autochtones et de protéger la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les Indiens et les Inuit du Canada.

Priorités et stratégies

Le Canada reconnaît et appuie la démarche des Indiens inscrits et des Inuit vers l'autonomie. Le gouvernement renforce cet appui au moyen des stratégies suivantes, dont la plupart sont mises en oeuvre par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :

- **Bâtir l'avenir**

  Trouver de nouvelles façons d'assurer, à long terme, l'autonomie et le bien-être des Indiens inscrits et des Inuit.

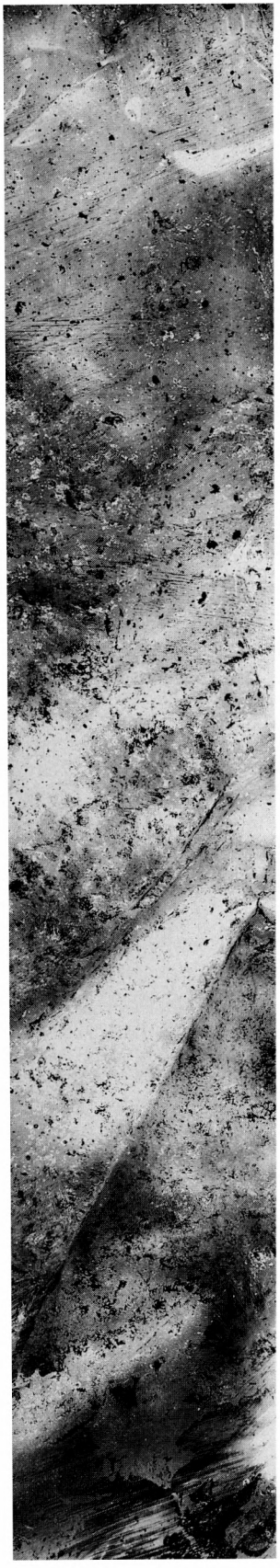

Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs constituent une véritable mesure de l'efficacité de la politique fédérale. Tous les secteurs ont connu des améliorations, des gains appréciables ayant été enregistrés au niveau du développement économique, de l'éducation, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et du règlement de certaines revendications territoriales globales.

- **Remplir les obligations**

  Chercher activement à remplir les obligations contractées envers les Indiens, surtout en ce qui concerne les revendications territoriales.

Le gouvernement fédéral est résolu de régler, de manière juste et raisonnable, les revendications particulières, les droits fonciers issus des traités et les autres revendications légales contre la Couronne, tout en continuant à respecter ses obligations dans l'avenir.

- **Préserver les programmes de base**

  Voir à maintenir les niveaux actuels des programmes et des services de base offerts aux Indiens dans les réserves.

La santé et le bien-être des Indiens comptent parmi les principales préoccupations du Canada. Le gouvernement a pour politique de continuer à dispenser les programmes actuels pour répondre aux besoins fondamentaux des Indiens inscrits qui habitent une réserve, de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

- **Mettre en oeuvre des améliorations**

  Apporter aux programmes les améliorations qui contribuent le plus à renforcer la capacité des collectivités et des particuliers indiens d'accroître leur autonomie.

La grande priorité du gouvernement est d'aider les Indiens à s'aider eux-mêmes. Grâce à un travail de collaboration, nous apportons des améliorations à des programmes clés comme l'aide à l'enfance, l'éducation et les services de santé.

Objectifs à long terme

- **Indiens inscrits**

Négocier des modifications fondamentales à apporter à la relation légale qui existe entre les Indiens inscrits et la Couronne.

Confiants dans l'avenir, les Indiens et le gouvernement du Canada ont amorcé une nouvelle période de collaboration et de consultation. Les négociations continueront de se dérouler selon le rythme établi par les collectivités indiennes. L'engagement du Canada de régler les revendications globales visant des régions où les droits ancestraux n'ont peut-être pas été éliminés au moyen d'un traité ou abrogés par la loi, revêt une importance primordiale.

Les discussions porteront également sur des modalités d'autonomie gouvernementale compatibles avec les traditions politiques et avec la Constitution de notre pays, ou encore sur des modalités administratives permettant aux Indiens de contrôler et de gérer davantage leurs propres collectivités et les programmes qui les concernent. Pour favoriser davantage les progrès, le gouvernement fédéral effectue présentement l'examen le plus exhaustif jamais entrepris de la *Loi sur les Indiens*; cet examen est mené conjointement par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les Indiens inscrits.

Mettre en valeur les ressources et les autres possibilités économiques des terres indiennes.

Les Indiens seront, en bout de ligne, les propres artisans de leur réussite. Pour les aider à se réaliser pleinement, le gouvernement travaille à éliminer les obstacles et à favoriser l'accès aux compétences économiques, aux capitaux et aux différents marchés nécessaires à la pleine mise en valeur des terres indiennes.

Fournir les services et les installations nécessaires aux Indiens des réserves, individuellement et collectivement.

Le gouvernement a depuis longtemps l'objectif de fournir, directement ou indirectement, aux Indiens inscrits qui habitent une réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois, les services et les installations dont ils ont besoin à titre individuel ou collectif. Ces services et ces installations devraient pouvoir se comparer avec ceux dont bénéficient les autres Canadiens qui habitent une région semblable.

Remplir les obligations légales envers les Indiens et régler les revendications particulières.

Le gouvernement du Canada continuera de remplir ses obligations légales envers les Indiens et de régler les revendications particulières selon des principes juridiques. Ces responsabilités seront exécutées d'une façon qui soit juste et raisonnable, tant pour les requérants que pour les Canadiens en général. Il continuera également d'assurer la mise en oeuvre de toutes les dispositions des lois sur l'autonomie gouvernementale et des engagements officiels connexes négociés avec certaines bandes, à l'extérieur du cadre de la *Loi sur les Indiens.*

Encourager les gouvernements provinciaux à permettre aux Indiens inscrits qui ont choisi d'habiter à l'extérieur des réserves de bénéficier pleinement de leurs programmes conventionnels.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul fournisseur de services aux autochtones. Il encouragera les gouvernements provinciaux à permettre aux Indiens inscrits qui décident de vivre à l'extérieur des réserves de bénéficier pleinement de leurs programmes conventionnels — adaptés dans la mesure du possible aux besoins particuliers des Indiens. Le gouvernement du Canada continuera d'accorder un certain soutien dans les domaines de la santé et de l'éducation post-secondaire.

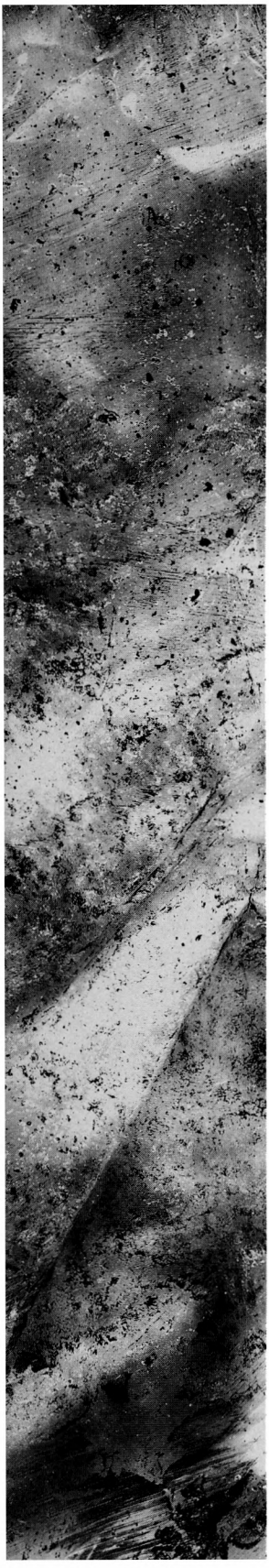

- **Inuit**

Négocier et mettre en oeuvre les règlements des revendications globales.

Le gouvernement du Canada continuera de négocier et de mettre en oeuvre des règlements des revendications globales avec les Inuit des Territoires du Nord-Ouest et du Labrador.

Fournir les services et les installations nécessaires aux Inuit, individuellement et collectivement.

Le règlement satisfaisant des revendications est une entreprise de longue haleine. Entre temps, le gouvernement fédéral continuera de fournir aux Inuit les services et les installations nécessaires, principalement par l'entremise du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

Remplir les obligations contractées envers les Inuit dans le cadre du règlement de certaines revendications.

Les Inuit et les Inuvialuit ont été les premiers à conclure des règlements avec le gouvernement fédéral. Le Canada continuera de remplir ses obligations aux termes de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (1975) et de la *Convention définitive des Inuvialuit* (Arctique de l'Ouest — 1984).

- **Indiens inscrits et Inuit**

Tous les efforts et toutes les initiatives du gouvernement fédéral reposent sur sa volonté de voir les Indiens inscrits et les Inuit décider de leur propre avenir. L'objectif général du gouvernement est de favoriser l'évolution socio-culturelle et politique qui permettra éventuellement aux premiers habitants du pays de réaliser leurs rêves. On ne saurait atteindre ce résultat sans une saine croissance économique. Par conséquent, le Canada continuera de contribuer aux possibilités de développement économique en encourageant la participation des autochtones dans des entreprises et des institutions commerciales viables.

Indiens et Inuit — objectif : progrès

Nous vivons une période de grand espoir dans l'avenir de ce pays et du monde.

Les habitants autochtones du Canada joueront un rôle clé dans le façonnement de cet avenir. Il sera bâti sur les assises de l'autonomie gouvernementale des Indiens et des Inuit, du développement économique, de la qualité de vie dans les collectivités et de la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les Indiens et les Inuit.

Nous bâtirons ensemble cet avenir grâce à la collaboration et à la consultation.

LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Introduction

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est chargé d'administrer une grande partie des terres et la plupart des richesses naturelles du Nord en vertu de la *Loi sur le Yukon*, de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest* et d'autres lois.

En juin 1987, le gouvernement a confirmé son engagement à l'endroit de l'évolution du Nord en approuvant un Cadre politique et économique pour le Nord, dont l'objectif fondamental est de renforcer, dans le cadre de la fédération canadienne, les institutions politiques et économiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Tenant compte des aspirations des Nordistes à l'autodétermination politique et économique, le Cadre politique et économique pour le Nord découle d'un principe démocratique fondamental du fédéralisme canadien, le droit de tout Canadien de participer à la prise des décisions qui l'affecteront directement et d'en bénéficier.

Cet engagement a occasionné de nouvelles attentes. Il a également amené la collectivité nordique — avec ses diverses cultures, valeurs et aspirations — à se pencher ensemble sur les nombreux et complexes dossiers politiques, sociaux, économiques et environnementaux de l'heure. Ce processus de discussion et de décision déterminera pour longtemps le Nord, ses habitants et la place qu'ils occuperont au sein de la fédération canadienne. Les Nordistes le savent bien, aussi la politique au nord du 60e parallèle affiche-t-elle une intensité et une cohésion rares au Canada.

Le Cadre politique et économique pour le Nord tient bien compte de l'évolution rapide de la vie dans le Nord.

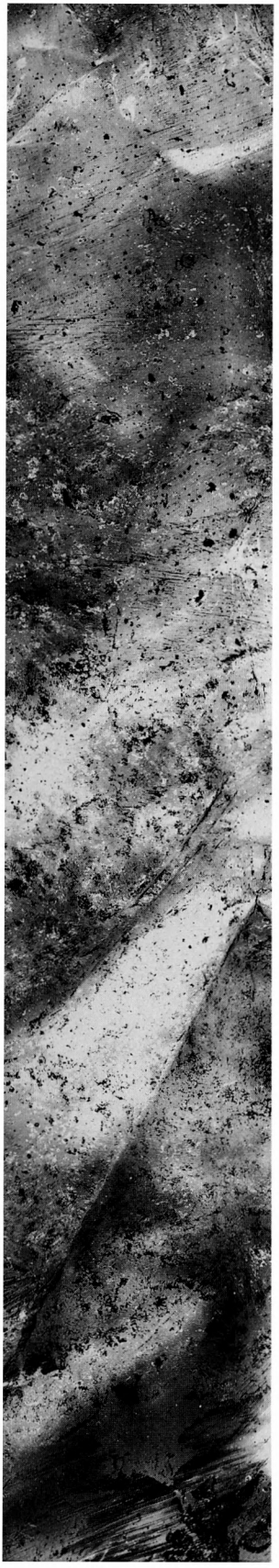

Priorités et stratégies

Le Cadre politique et économique pour le Nord comporte les quatre grandes priorités du gouvernement du Canada ainsi que les stratégies visant à assurer leur mise en oeuvre.

• Transfert de programmes et de responsabilités

Continuer de transférer des programmes et des responsabilités aux gouvernements territoriaux, compte tenu toutefois des revendications des Autochtones et des ententes signées à ce sujet.

Le transfert de la responsabilité pour la gestion des ressources naturelles du Nord aux gouvernements territoriaux, qui sont directement élus par les Nordistes, est le principal élément favorisant la prise de décisions efficiente et responsable ainsi que l'évolution d'institutions politiques efficaces dans le Nord.

• Revendications territoriales

Chercher à régler les revendications territoriales dans les meilleurs délais.

Les Autochtones et les non-Autochtones ont intérêt à ce que les revendications se règlent rapidement. Les premiers obtiennent les territoires et les ressources nécessaires à la poursuite de leurs activités traditionnelles ainsi qu'à leur participation à des initiatives économiques et à la mise en valeur et à la gestion des ressources dans les régions visées par l'entente signée. Quant aux non-Autochtones, ils bénéficient de l'éclaircissement de la question du titre ancestral des Autochtones et du climat de certitude, favorable aux activités commerciales et industrielles.

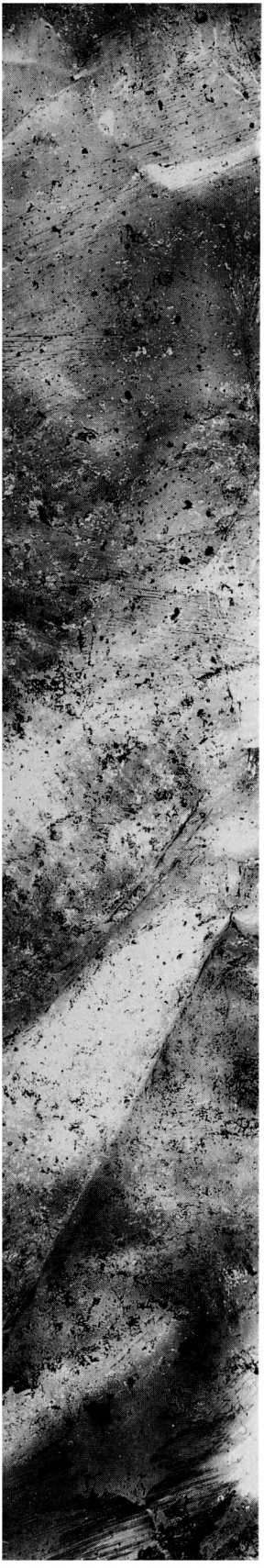

- **Développement viable**

Faciliter les activités de développement économique qui respectent l'environnement.

La réalisation des aspirations politiques des Nordistes est souvent reliée à la capacité des économies nordiques de créer des emplois et des revenus, tant pour les résidents que pour les gouvernements. Pour obtenir les économies saines et stables voulues, il faudra des projets de mise en valeur viables qui respectent l'environnement. Le gouvernement fédéral est résolu de travailler de concert avec les gouvernements territoriaux dans le but de favoriser la diversification des économies nordiques et d'instaurer un climat qui favorisent les investissements et les entreprises.

- **Terres et eaux arctiques**

Renforcer la capacité du Canada de bien administrer les terres et les eaux de l'Arctique.

La présence de gouvernements nordiques vigoureux et autonomes est non seulement dans l'intérêt du Nord, mais aussi dans celui du Canada tout entier. De tels gouvernements, soutenus par des économies régionales viables, sont essentiels à la saine administration des régions canadiennes du monde circumpolaire.

Objectifs à long terme

S'associer au grand courant de la politique canadienne.

Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest gèrent déjà la plupart des programmes de type provincial qui les touchent. L'un et l'autre ont donné la preuve qu'ils possèdent la compétence administrative et la maturité politique nécessaires.

Les discussions se poursuivent au sujet du transfert du reste des programmes et des respon-

sabilités du gouvernement fédéral, y compris ceux qui relèvent actuellement d'autres ministères. Ces transferts ne se poursuivront qu'avec l'assentiment des habitants et des gouvernements du Nord; ils doivent également se dérouler d'une manière ordonnée et rentable qui souligne le transfert des ressources financières existantes.

Régler les revendications territoriales globales

Le règlement des revendications territoriales globales demeure un impératif fondamental dans le Nord, symbolisant de façon frappante la diversité des cultures, des valeurs et des aspirations nordiques. Les Autochtones veulent déterminer eux-mêmes comment évolueront leurs cultures et comment ils exerceront leurs pouvoirs dans le cadre plus large d'un gouvernement public.

Le règlement des revendications influera sensiblement sur l'évolution politique du Nord. En effet, puisque la Constitution protégera les ententes définitives, les gouvernements territoriaux devront tenir compte des dispositions de celles-ci qui garantissent la participation des groupes requérants aux travaux d'organismes gouvernementaux, notamment ceux qui s'occupent de gérer la faune et l'utilisation des terres et des eaux. L'enjeu pour les gouvernements sera de mettre au point des institutions et des structures publiques qui respectent les droits et les intérêts des Autochtones, qui soient comptables à l'assemblée législative compétente et qui tiennent compte des besoins et des aspirations de tous les résidents du Nord.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, quatre revendications globales ont fait l'objet de négociations au cours des 15 dernières années. Celle des Inuvialuit, dans l'ouest de l'Arctique, a été réglée en 1984; depuis, on procède à la mise en oeuvre de l'entente finale. En outre, le Conseil des Indiens du Yukon ainsi que les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie ont signé des ententes de principe; on négocie actuellement les ententes finales. Enfin, nous sommes à ratifier

l'entente de principe concernant la revendication de la Fédération Tungavik du Nunavut, qui représente les Inuit de l'est de l'Arctique.

Développer des économies vigoureuses et viables.

La croissance économique du Nord au cours des 15 dernières années est attribuable à l'expansion rapide des dépenses gouvernementales, de l'exploration pétrolière et gazière et, dans une moindre mesure, du tourisme et de l'exploitation des ressources renouvelables. La situation a toutefois évolué, et l'on est de plus en plus sensible à la nécessité de privilégier les initiatives économiques qui épargnent l'environnement.

Le tourisme et le secteur des ressources renouvelables prendront donc plus d'importance comme sources d'emplois pour une population en pleine croissance.

L'importance grandissante de ces deux secteurs nécessitera des mesures pour déterminer les niveaux viables de récoltes d'animaux terrestres, de poissons, de mammifères marins, de bois et de produits agricoles et pour assurer le maintien de l'intégrité des régimes naturels. De plus, les nouveaux programmes fédéraux de développement économique seront conçus pour favoriser la diversification économique et la mise en valeur des ressources renouvelables qui soutiendront les économies du Nord pour de nombreuses années à venir.

Toutefois, les ressources non renouvelables continueront de tenir une place importante dans les économiques nordiques. La mise en oeuvre de la politique minière du Nord, par le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux, et la signature d'accords sur le pétrole et le gaz amèneront une exploitation éclairée de ces ressources pour le bénéfice des résidents du Nord.

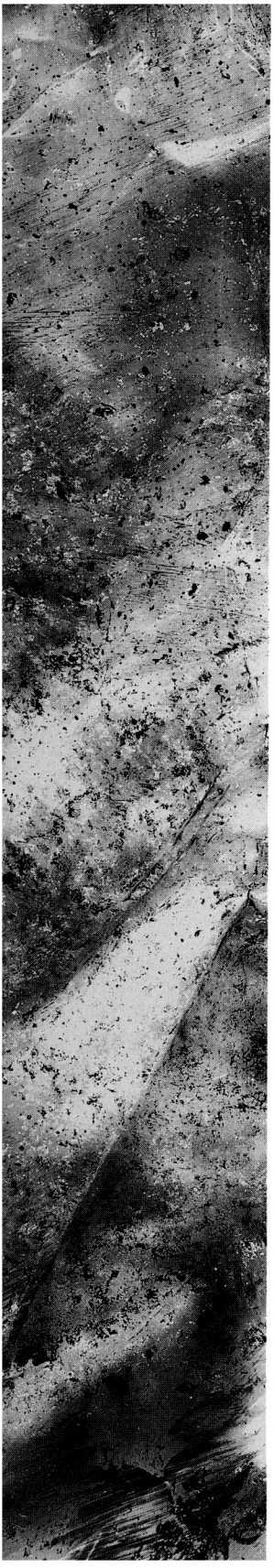

Le Nord — un intérêt national

De nos jours, les régions arctiques défrayent de plus en plus la chronique nationale et internationale et ce, pour bien des raisons, y compris celle de la sécurité nationale. Le gouvernement fédéral s'attardera à l'évolution politique du Nord, à ses possibilités économiques, à la protection des droits des Autochtones et à l'expansion des connaissances scientifiques sur l'Arctique grâce à l'élargissement de nos capacités de recherche scientifique sur le Nord, à la protection de l'environnement unique du Nord, et à la préservation de régions naturelles d'importance nationale. Ces activités visent à assurer, au cours de la prochaine décennie, l'intégrité et la cohérence des différentes politiques sur ces grandes questions.

En conclusion, le rôle joué par le gouvernement du Canada dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon est clairement en pleine évolution, mais le gouvernement continuera d'avoir un intérêt particulier à l'endroit du Nord. Après avoir remis les dernières responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux, il pourra concentrer davantage ses efforts sur les questions d'intérêt national qui concernent le Nord.

INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

A Commitment to Progress

Canada

INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

LIBRARY
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT

FEB 15 1990

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADIEN
BIBLIOTHÈQUE

A Commitment to Progress

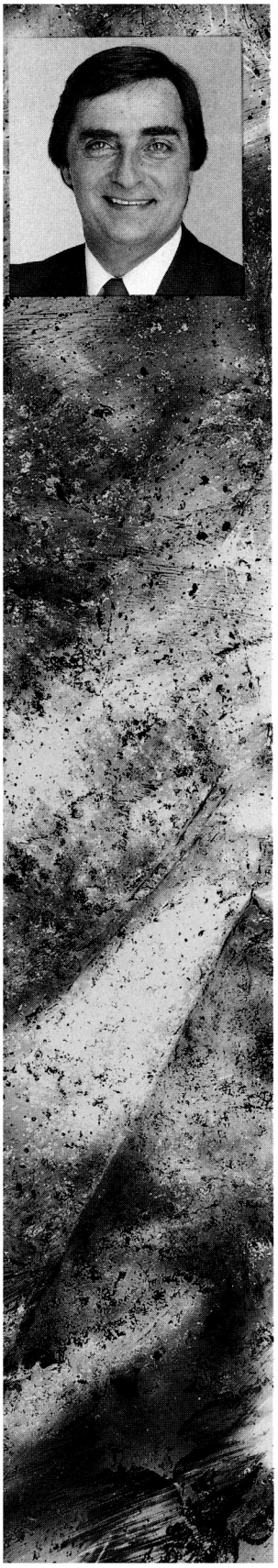

Message from the Minister

Canada's aboriginal people and northerners face challenges which are both urgent and complex.

Increasingly, they are finding innovative solutions that fit their own special needs and aspirations. The Government of Canada supports them through the policies and programs of several federal departments. Ministers of Indian Affairs and Northern Development, acting for the Government of Canada, bear a substantial number of these responsibilities and will continue to do so for years to come.

To meet our share of the challenge, I believe that we must continue to clarify and develop new relationships with the people we serve. We must foster a collaborative approach that seeks a high level of consensus. We must make sure that our work benefits from the experience, talent and dedication of aboriginal people and northerners. The payoff will be better programs and more appropriate policies.

In fact, the policies now guiding the federal government's dealings with aboriginal people and northerners are based in large part on what we have learned in the past from formal and informal consultations on various programs. They are all based on our commitment to supporting continued progress in achieving the related goals of self-government and self-reliance.

My predecessors and I have expressed these policies consistently since this government took office, and I believe it both appropriate and useful to summarize them in this document. As the title says, we are making "a commitment to progress", which I hope will accelerate in the 1990s.

STATUS INDIAN AND INUIT PEOPLE

Introduction

Indian and Inuit people enjoy special status in Canada under the terms of the *Indian Act*, treaties, the Constitution and other legislation, as well as the same democratic rights as all Canadians.

Canada's status Indians and Inuit want the opportunity to deal with their own problems and with their own cultural, social and economic development. Primarily through the Department of Indian Affairs and Northern Development, the federal government is working for that goal by supporting the development of self-government by Indians and Inuit.

In consultation with native leadership, programs and policies are being devised to improve economic prospects, to better manage Indian lands and monies, to support activities designed to enhance the quality of life in aboriginal communities and to protect the special relationship that exists between the federal government and the Indians and Inuit of Canada.

Priorities and Strategies

Canada believes in and supports Indian and Inuit self-reliance. The government reinforces this support through the following strategies, largely implemented through the Department of Indian Affairs and Northern Development:

- **Building for the Future**

  Develop new opportunities to build long-term well-being and self-reliance among status Indian and Inuit people.

A true measure of the effectiveness of federal policy is the pace of progress in achieving those goals. Improvements are reported on all fronts with gains being made in economic development and educational opportunities, self-government agreements and the successful conclusion of a number of comprehensive claims.

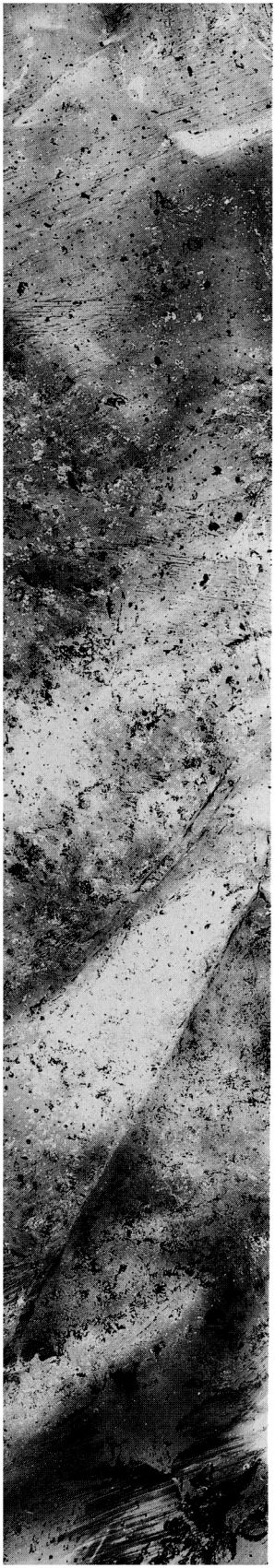

- **Honouring Obligations**

  Vigorously pursue the resolution of outstanding obligations to Indian people, especially with respect to land claims.

The federal government is committed to settling, in a fair and reasonable manner, specific claims, treaty land entitlements and other legal claims against the Crown, while continuing to respect its obligations in the future.

- **Dealing with the Basics**

  Ensure that existing levels of basic programs and services to Indians on reserve are maintained.

The health and welfare of Indian people are among the foremost concerns of Canada. The government's policy is to continue current programs to meet the basic needs of status Indians living on reserve, in the most efficient and effective manner possible.

- **Implementing Program Improvements**

  Implement improvements which strengthen the capacity of Indian individuals and communities to become more self-reliant.

The government's top priority is helping Indians help themselves. Working together, improvements are being realized in key areas such as child welfare, education and health services.

Long-Term Objectives

- **Status Indians**

  Negotiate fundamental changes to the legislative relationship between status Indians and the Crown.

Facing the future with confidence, Indian people and the Government of Canada have entered a new era of cooperation and consultation. Negotiations will continue to be conducted at a pace determined by Indian communities. Of paramount importance is Canada's commitment to settle comprehensive claims in areas where aboriginal title may not have been removed by treaty or superseded by law.

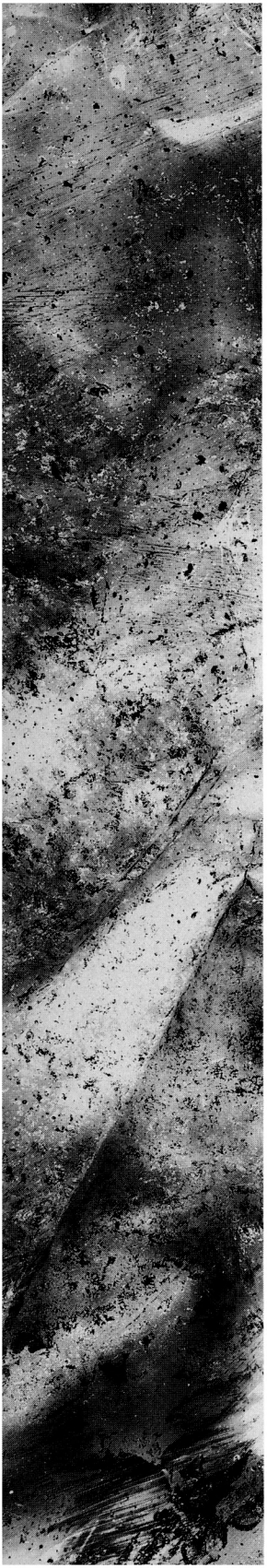

Discussions also deal with forms of self-government compatible with Canadian political traditions and the Constitution and administrative arrangements that increase Indian control and management of their communities and programs. To further enhance progress, the most comprehensive review ever of the *Indian Act* is being jointly conducted by the federal government, through the Department of Indian Affairs and Northern Development, with status Indians.

Develop the resource and other economic potential of Indian lands.

The formula for future success ultimately rests with Indian people. To help them fulfil that capability, the government is working to remove barriers and improve Indian access to the necessary economic expertise, capital and markets to develop the full potential of Indian lands.

Provide necessary community and individual services and facilities on reserves.

The government's longstanding objective is to provide — directly or indirectly — necessary services and facilities to status Indians living on reserve, under the *Indian Act* and other legislation. They should be comparable to those enjoyed by Canadians in similar geographic circumstances.

Satisfy legal obligations to Indians and resolve specific claims.

The federal government will continue to satisfy its legal obligations to Indians and to resolve outstanding specific claims in accordance with legal principles. These responsibilities will be met in a way that is fair and reasonable to claimant groups and all Canadians. Work will also carry on to fulfil the terms of self-government legislation and other associated agreements negotiated with bands outside the *Indian Act*.

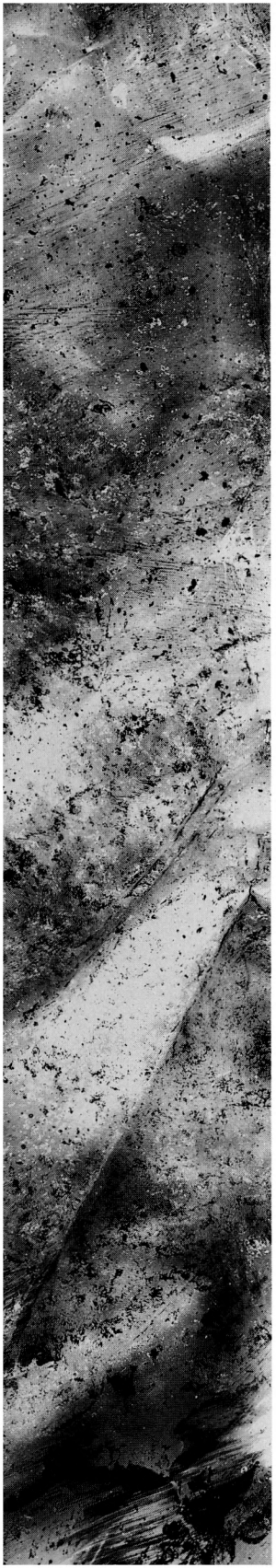

Encourage the provinces to provide status Indians who choose to live off-reserve with full access to regular provincial programs.

The federal government is not the sole provider of services to aboriginal people. It will encourage the provinces to provide status Indians living off-reserve with full access to regular provincial programs, adapted whenever possible to meet specific Indian needs. Canada will continue to offer selective support in the areas of health and post-secondary education.

- **Inuit**

Negotiate and implement comprehensive claims settlements.

An on-going objective of the Government of Canada is to negotiate and implement comprehensive claims settlements with the Inuit of the Northwest Territories and Labrador.

Provide necessary community and individual facilities and services.

The successful settlement of claims is a long-term proposition. In the interim, the federal government will ensure necessary community and individual facilities and services are provided, primarily through the governments of the Northwest Territories and of Newfoundland and Labrador.

Meeting obligations to Inuit contained in claims settlements.

The Inuit and Inuvialuit have been leaders in achieving agreements with the federal government. Canada respects its responsibilities in honouring the terms of the James Bay and Northern Quebec Agreement (1975) and the Inuvialuit (Western Arctic) Agreement (1984).

- **Both Status Indian and Inuit People**

Central to all federal efforts and initiatives is the desire to have status Indians and Inuit decide their own futures. The government's overriding objective is to nurture the socio-cultural and political development that will ultimately see Canada's first citizens realize their dreams. But this cannot be achieved without sound economic growth. Therefore, Canada will continue to contribute to economic development opportunities by bolstering native participation in commercially viable businesses and institutions.

Indians and Inuit: A Commitment to Progress

We live in a period of great hope for the future of this country and the world.

Aboriginal inhabitants of Canada will play a key role in shaping that future. It will be built upon a foundation of Indian and Inuit self-government, economic development, quality of community life and the special relationship between the federal government and Indians and Inuit.

We will build that future together through cooperation and consultation.

YUKON AND THE NORTHWEST TERRITORIES

Introduction

The Government of Canada, through the Department of Indian Affairs and Northern Development, is responsible for administering much of the land and most of the natural resources in the North under the *Yukon Act*, the *Northwest Territories Act*, and other legislation.

In June 1987 the federal government confirmed its commitment to the evolution of the North by approving a political and economic framework that has as a fundamental goal to strengthen political and economic institutions in Yukon and the Northwest Territories within the Canadian federation.

The northern political and economic framework responds to the aspirations of northerners for political and economic self-determination, and is based on a fundamental democratic principle — the right of Canadians to have a say in and benefit from those decisions which directly affect them.

This commitment has brought new expectations. But it has also brought together the northern community — with its diverse cultures, values and aspirations — to address a broad range of complex political, social, economic and environmental issues. The current process of debating and resolving these issues will define the North, its people and their place in Canadian Confederation long into the future. Recognition of that fact has given northern politics a unity and intensity rarely equalled in Canada.

The Government of Canada's political and economic framework for the North is keeping pace with this dynamic process.

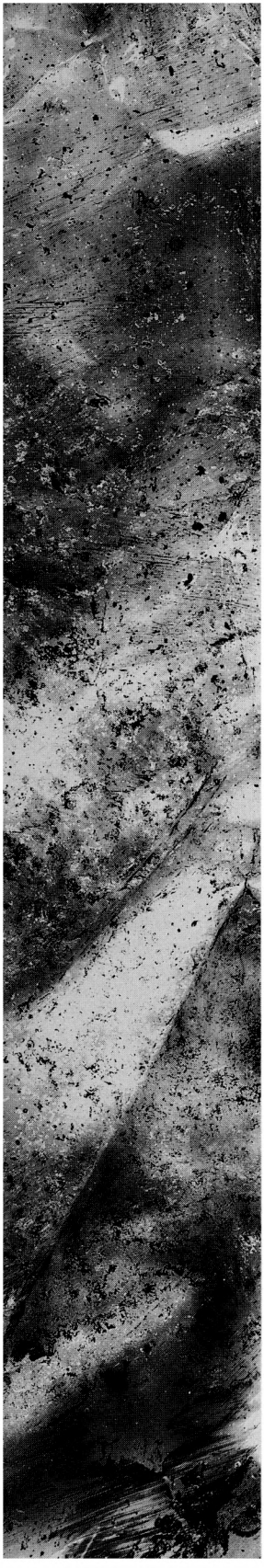

Priorities and Strategies

The northern political and economic framework sets four essential priorities for the Government of Canada and outlines strategies for realizing them.

• Transfer of Programs and Responsibilities

Continue the transfer of programs and responsibilities to the territorial governments, consistent with native claims and native claims settlements.

The transfer of responsibility for managing the North's natural resources to governments directly elected by northerners is the primary means to encourage accountable and responsible decision-making and the development of effective political institutions in the North.

• Land Claims

Pursue the early settlement of land claims.

Claims settlements are important for native and non-native people alike. For native peoples, settlements provide the land and resources necessary to maintain traditional activities, to participate in new economic ventures and to take an active role in managing and developing resources in settlement areas. For non-natives, settlements are important in resolving the question of aboriginal title and in creating a climate of certainty for business and industry.

• Sustainable Development

Facilitate economic development that respects the northern environment.

Fulfilment of northerners' political expectations is critically linked to the ability of northern economies to provide employment, income and government revenues. Sustainable development, based on respect for the environment, would provide

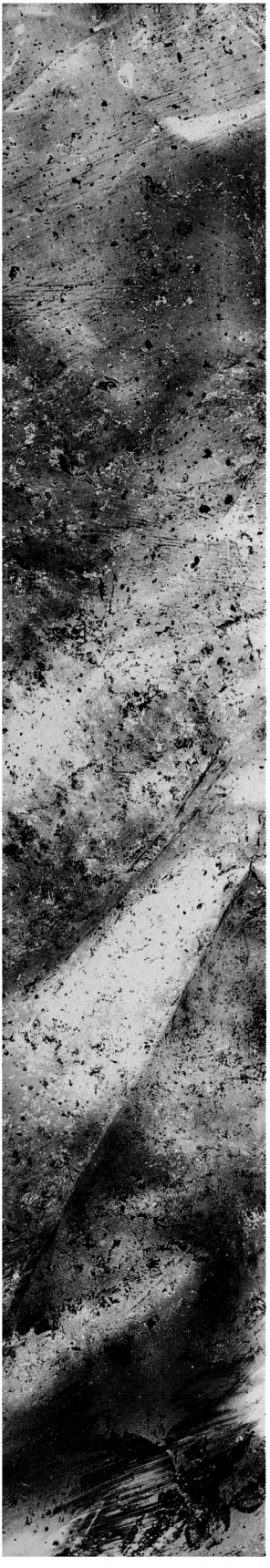

the sound, stable economies needed. The federal government is committed to work with the territorial governments in encouraging economic diversification and improving the business climate for investors and entrepreneurs.

- **Arctic Lands and Waters**

Reinforce Canada's ability to administer Arctic lands and waters effectively.

The development of strong, independent northern governments is not only important to the evolution of the North; it is ultimately a fundamental national interest. Such governments, supported by sustainable regional economies, are essential to sound administration of Canada's share of the circumpolar world.

Long-Term Objectives

Joining the Political Mainstream

The governments of Yukon and the Northwest Territories already have responsibility for managing most provincial-type programs. Both have demonstrated the political and administrative competence to manage these programs effectively.

Discussions continue with the territorial governments on the transfer of remaining programs and responsibilities, including those currently managed by other federal departments. Such transfers will proceed only with the continued support of northerners and their governments, and in an orderly and cost-effective manner that emphasizes the transfer of existing financial resources.

Settling Comprehensive Land Claims

Settlement of comprehensive land claims remains a fundamental northern imperative and symbolizes most dramatically the diverse cultures, values and aspirations of northern society. Native

people want to decide for themselves how their cultures will evolve and how they will exercise powers within the broader framework of public government.

There is an important linkage between claims and northern political development. Given that settlements will have protected status in the Constitution, territorial governments will have to accommodate those claims provisions that guarantee the participation of claimant groups in government institutions, particularly those related to wildlife management and the use of water and land. The challenge facing northern governments is to develop institutions and structures of public administration which accommodate the rights and interests of native people. At the same time, they must be accountable to the legislative assemblies and responsive to the needs and aspirations of all northern residents.

Four comprehensive claims have been under negotiation in Yukon and the Northwest Territories over the past 15 years. The Inuvialuit (Western Arctic) claim was settled in 1984 and is now being implemented. Both the Council for Yukon Indians and the Dene/Métis of the Mackenzie Valley have signed agreements in principle, and negotiation of final agreements is underway. An agreement in principle on the Tungavik Federation of Nunavut claim of the Inuit of the Eastern Arctic is in the process of ratification.

Building Strong and Sustainable Economies

Northern economic growth over the past 15 years has been based on the rapid growth of government expenditures, oil and gas exploration, mining and, to a lesser extent, renewable resource exploitation and tourism. This situation is changing. There is a growing sensitivity to the environment and the need to pursue economic initiatives which protect and enhance that environment.

Tourism and the commercialization of the renewable resource sector will play a relatively greater role in providing jobs for a rapidly growing

population. This will involve achieving sustainable harvest levels of wildlife, fish, marine mammals, forests and agricultural products, and ensuring the maintenance of the natural systems which produce them. At the same time, new federal economic development programming will be designed to foster economic diversification and renewable resource development that will sustain northern economies far into the future.

Non-renewable resources will nevertheless continue to contribute substantially to northern economies, and joint federal-territorial implementation of the Northern Mineral Policy and development of the Northern Oil and Gas Accords will ensure that these resources are used wisely for the benefit of northerners.

The North — a National Interest

Increasingly the Arctic region is the focus of international and national attention that spans a broad range of issues, including national security. The federal government will focus increased attention on the political development of the North, its economic potential, protection of aboriginal rights, expanding our scientific knowledge of the Arctic through the development of a focused northern research capability, protection of the North's unique environment and conservation of nationally important natural areas, in order to ensure policy consistency and integrity in addressing these major issues over the next decade.